

# VMSF comment ça marche ?

## des vacances musicales et artistiques pour enfants et jeunes

› Quelle différence faites-vous entre vacances et stages ?

Les stages musicaux sont, de manière générale, centrés sur la technique instrumentale, la pratique de répertoires spécifiques. Les élèves reçoivent des cours donnés par des professeurs. Les jeunes stagiaires souhaitent d'abord et avant tout progresser techniquement et musicalement. Les stages s'inscrivent donc dans une démarche de formation.

Les centres de vacances eux sont généralement organisés par des associations loi 1901 à but non lucratif. Le concept de centre de vacances privilégie le plaisir de vivre, de jouer et de créer ensemble, enfant/adulte. Le centre de vacances s'inscrit dans le champ des loisirs du jeune vacancier. Un projet pédagogique rédigé par l'équipe d'encadrement fait apparaître des objectifs éducatifs, culturels et sociaux. Une place importante est donnée à l'échange, la découverte, la confrontation, le développement du goût, de l'esprit critique mais aussi à la notion de responsabilité individuelle et collective, d'autonomie et de liberté d'expression de chacun. Le jeune est « l'acteur » de « son » séjour. Les adultes considèrent les activités comme des moyens pédagogiques et non comme des buts à atteindre. L'encadrement adhère aux objectifs artistiques, pédagogiques et éducatifs de l'association organisatrice. Les adultes encadrent les jeunes 24h/24h, et de ce fait, participent pour une part importante, de façon bénévole et militante.

› Quelles sont les caractéristiques des rencontres européennes, des séjours européens, franco-allemands ?

Il s'agit de séjours spécifiques destinés aux jeunes européens. Ils sont placés sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et sont organisés en partenariat avec un ou plusieurs organismes européens. Ils favorisent la compréhension mutuelle entre jeunes des différents pays. Les programmes d'activités s'appuient sur la diversité culturelle, multiculturelle et linguistique de l'Europe. Aujourd'hui, Vacances Musicales Sans Frontières développe particulièrement le concept de séjours musicaux européens en France. Chaque année de nouveaux thèmes comme « Rock européen et Français langue étrangère » sont proposés aux jeunes Français et Européens.

› Est-ce que vos séjours accueillent des enfants ou des jeunes n'ayant aucune pratique initiale ?

Nos séjours s'adressent à tous, de l'enfant au jeune adolescent, qu'il soit novice, débutant ou musicien confirmé.

› Combien de jeunes fréquentent vos séjours chaque année ?

Chaque année, plus de 3000 jeunes, sont répartis sur une soixantaine de séjours, en France et à l'étranger.

› Quel est le nombre maximum de participants par centre ?

Nos centres accueillent en moyenne une cinquantaine de participants, avec un bon équilibre garçons/filles.

› Comment puis-je avoir des nouvelles de mon enfant pendant le séjour ?

Vous pouvez joindre directement le directeur du séjour. Pour les sites d'accueil disposant d'une connexion internet, un blog de séjour est créé et animé par l'équipe d'encadrement. Un projet de communication par mail via le site des VMSF est actuellement à l'étude.

› Pourquoi fixez-vous des tranches d'âges ?

Nous respectons les normes et la législation du Ministère de la Jeunesse. Nos projets d'activités et de vie en collectivité tiennent compte du développement (physique, psychologique, social et affectif) de l'enfant ou du jeune, de ses capacités et centres d'intérêts. Ainsi, dans chacun de nos séjours, nous adaptons le rythme de vie quotidienne (lever, coucher) et la durée des activités en fonction de chaque tranche d'âge.

## la découverte et la pratique de toutes les musiques

› Quelles sont les musiques que l'on peut pratiquer ou découvrir dans vos séjours ?

Nos ateliers d'expression musicale sont ouverts à toutes les musiques : musiques savantes occidentales (ancienne, classique, romantique...), musiques actuelles (tous styles rock, jazz, pop, électro, chansons internationales...), musiques traditionnelles du monde (populaire, world music...), musiques nouvelles (numérique, expérimentale...).

Certains séjours thématiques proposent des répertoires spécifiques : classique, rock, chanson, etc.

Depuis quelques années VMSF développe particulièrement ses séjours autour des pratiques des musiques actuelles (pop, rock, électro, jazz, rap...). VMSF est aujourd'hui, sur le plan national, l'association de référence dans ce domaine musical.

› Combien de temps est consacré quotidiennement à la musique ?

Les ateliers musicaux sont répartis sur l'ensemble de la journée. Pour les participants jouant d'un instrument, la durée quotidienne de pratique dépend de l'âge, du niveau technique mais aussi de l'instrument pratiqué (il est plus aisé de jouer pendant une heure du piano que de la trompette !). Nous distinguons la pratique individuelle, en petit groupe ou en grand groupe. Nous pouvons estimer une moyenne de 3 heures de pratique par jour. Pour les enfants non musiciens, les ateliers de découverte sont répartis sur la journée par tranches d'une demi-heure, soit environ deux heures par jour. Ici encore, nous prenons en compte la motivation et le désir de l'enfant. Certaines journées exceptionnelles (sorties, visites, randonnées...) peuvent être sans musique !

› Doit-on apporter son instrument ?

Oui. Lorsque le jeune en possède un il est important pour lui de jouer sur son propre instrument. Cela fait partie de l'éducation du jeune musicien. Nos centres sont dotés de pianos, claviers électro-acoustiques batteries, percussions, systèmes de sonorisation... Certaines structures, spécialisées dans l'éveil musical par exemple, disposent de divers instruments pour la découverte des principaux gestes instrumentaux. Nous conseillons aux jeunes néophytes ayant pour projet personnel d'apprendre un instrument en particulier (guitare et basse électrique) d'apporter sur le centre leur propre instrument de façon à ce qu'ils puissent s'entraîner à son rythme en dehors des temps d'ateliers collectifs.

› Les instruments des jeunes sont-ils assurés ?

Oui. Nous assurons matériel et instruments à la MAIF. En cas d'accident, sauf exception, une franchise de 150 euros est à la charge du propriétaire de l'instrument. Si le jeune possède un instrument de valeur (plus de 700 euros), nous vous conseillons de l'assurer de votre côté. Attention, certains cas (détérioration volontaire, perte...) peuvent impliquer la responsabilité civile des parents.

› Quels instruments les enfants peuvent-ils découvrir ?

Selon les thèmes de séjours les jeunes vacanciers peuvent découvrir et s'initier aux percussions ou à la batterie, à la guitare ou la basse électrique, au piano... Les plus jeunes peuvent aussi suivre des ateliers de découverte instrumentale (cordes, cuivres, bois,...). Certains projets spécifiques peuvent proposer une découverte de l'harmonica ou de la flûte irlandaise... Une découverte des outils de création musicale assistée par ordinateur est désormais proposée dans certains programmes de séjours.

› Est-ce que mon enfant pourra suivre le programme d'activités qu'il a choisi ?

Nous vous rappelons que nos séjours ne sont pas des stages. Un participant (et ce, quel que soit son âge) doit pouvoir faire entendre aux adultes ses choix et centres d'intérêts. Chacun est directement impliqué dans l'organisation, la programmation des activités et la gestion de la vie quotidienne. Nous rappelons, ici encore, que le jeune vacancier doit être « l'acteur » de son séjour. Pour les séjours destinés aux adolescents (de 13 à 17 ans) nous proposons aux jeunes (et aux parents) une « charte pédagogique ».

## des séjours musicaux ouverts à d'autres modes d'expression artistique

›Que se passe-t-il autour des activités musicales ?

Selon le séjour, nous proposons toujours une deuxième, voire une troisième activité dominante. Nos programmes sont enrichis chaque année par de nouveaux thèmes : musique et bande dessinée, musique et stylisme, musique et cinéma, magie, land art, journalisme musical, art contemporain, littérature, philosophie, français langue étrangère... Bien entendu, toutes autres activités faisant habituellement partie d'un centre de vacances traditionnel sont proposées aux jeunes (grands jeux, soirées à thème, baignades, visites culturelles...).

›Pouvez-vous décrire une journée type ?

Voici par exemple une journée type pour un séjour « musique et cinéma » pour de jeunes adolescents de 12 à 14 ans.

08h30 à 09h30 lever et petit déjeuner échelonné

09h30 à 10h00 temps personnel. Préparation et installation des ateliers artistiques

10h00 à 12h00 ateliers orchestre musique de films , ou chansons de ciné , ou création chorégraphique

12h00 à 12h30 concertation jeunes / équipe d'animation

12h30 à 13h30 déjeuner

13h30 à 14h30 temps personnel

14h30 à 17h00 activités sportives, culturelles, loisirs...

17h00 à 17h30 goûter

17h30 à 19h00 ateliers création comédie musicale : chorégraphie, théâtre, confection de décors...

19h00 à 19h30 clip art vidéo

19h30 à 20h30 dîner

20h30 à 21h30 activités culture jeunes avec débat : vidéo-documentaires, jeux de rôles, soirées thématiques

21h30 à 22h00 fin de soirée laissée à l'initiative des jeunes par petits groupes

22h30... préparation au coucher

Nota : Il s'agit ici de la présentation d'une journée type, il faut imaginer des variations dans les contenus des plages horaires liées à la personnalité artistique et pédagogique du directeur, au déroulement du séjour (début, milieu, fin de séjour), au projet d'activités spécifique à chaque équipe, au nombre de participants, à la météo...

## des sites d'accueil spécialement adaptés et équipés

›Comment s'effectuent l'hébergement, la restauration ?

Tous nos centres des vacances sont agréés par le Ministère de la Jeunesse et ont les autorisations délivrées par les services de la DDASS et de la Commission de Sécurité. Nous attachons une très grande importance à la qualité de l'hébergement et des repas. Dans ce domaine nous faisons notre possible pour trouver des structures présentant un bon rapport qualité/prix. Les chambres sont généralement de 3 à 6 lits, la cuisine est très souvent élaborée sur place. Certains centres présentent un intérêt évident pour l'activité proposée (ex. : musique rock) ou leur cachet (ex. : architecture, site ancien...), et l'ambiance qui s'y dégage.

## des équipes d'encadrement spécialisées et diplômées

›Que faites-vous pour la sécurité ?

Un assistant sanitaire titulaire de l'AFPS (premiers secours) fait obligatoirement partie de l'équipe d'encadrement. Nos équipes d'encadrement sont composées de 1 adulte pour 6 enfants ou 7 adolescents. Nos équipes sont présentes 24h sur 24h sur nos sites d'accueil. Des règles de vie adaptées aux différents âges sont précisées par les directeurs dans le projet pédagogique du séjour. Dans tous les cas, nous avons pour référent la réglementation du Ministère de la Jeunesse et faisons appel au bon sens et à la responsabilité de chaque adulte. VMSF propose aux parents une charte éducative ayant pour principal objet la protection des mineurs.

## 25 ans d'expérience

›Que dois-je faire pour inscrire mon enfant ?

Un bulletin d'inscription est disponible dans notre brochure papier. Notre site internet propose désormais une plateforme

d'inscription simple et sécurisée. Par ailleurs, tous les documents utiles pour le suivi de l'inscription (dossier individuel sanitaire de l'enfant, fiche artistique, charte éducative, fiche trousseau...) sont à votre disposition sur notre espace de téléchargements (documents au format pdf). Dix jours avant le départ nous vous adressons un courrier (ou un mail) mentionnant toutes les informations générales et spécifiques au séjour choisi.

›Comment s'effectuent les transports ?

Quelques jours avant le début du séjour, nous vous adressons une convocation de départ par courrier ou par mail. Sauf exception, tous nos transports s'effectuent par train ou avion au départ de Paris. Ils sont encadrés et accompagnés par un adulte pour 8 enfants ou 12 jeunes. Le groupe est placé sous la responsabilité d'un adulte (très souvent le directeur adjoint ou l'assistant sanitaire).

›Acceptez-vous les chèques-vacances, les bons CAF, etc. ?

VMSF accepte les Bons Vacances délivrés par les Caisses d'allocation Familiales\*, ainsi que les Chèques-Vacances (\*Acceptation soumise aux conditions spécifiques de votre CAF départementale).

Les bons délivrés par les CAF ne peuvent être utilisés pour le règlement des séjours déclarés auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse comme "Séjours Spécifiques" : Rencontres franco-allemandes, rencontres musicales européennes, séjours rock européen et français langue étrangère...

Pour permettre au plus grand nombre de participer à nos séjours, nous proposons des réductions de tarifs et des facilités de paiement aux familles non imposables.

## nos agréments et références

›Vos séjours sont-ils officiellement agréés ?

Oui : agrément Ministère Jeunesse n° 75 JEP 04-317 - agrément Tourisme n° AG075590059.

›Combien êtes-vous de permanents au siège de l'association ?  
Nous sommes 7 permanents. 1 directeur technique, 1 directeur artistique, 1 responsable des partenariats, 1 coordinateur pédagogique, 1 responsable du planning, 2 responsables du service comptabilité.

›Quels sont vos principaux partenaires ?

Le Ministère de la Jeunesse, l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse, de nombreux Ministères et Institutions nous confient des enfants et des jeunes par l'intermédiaire de leurs Services Sociaux. Enfin, de nombreux Comités d'Entreprise (CE) nous sollicitent pour l'organisation des vacances des enfants de leurs salariés. L'association (loi 1901) VMSF est adhérente à L' UNAT (Union nationale des associations de tourisme et de plein air) depuis 1998.

›Pour en savoir plus ?

Pour voir de photos de nos sites d'accueil ou des vidéos des jeunes en activités et pour découvrir l'actualité de notre nouvelle programmation de séjours consultez notre site : [www.vmsf.org](http://www.vmsf.org)